MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2024-526** **19/09/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2016-150 du 24/02/2016 : modalités de mise en œuvre des épreuves générales E1, E2 et E3 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole).
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Modalités de mise en œuvre des épreuves générales E1, E2 et E3 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF Hauts-commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Résumé : Epreuves générales E1, E2 et E3 pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF au certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Textes de référence :

- décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "agricultures des régions chaudes" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "jardinier paysagiste" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "lad-cavalier d'entraînement" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "maréchal-ferrant" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;
- arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "travaux forestiers" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Introduction

La présente note de service abroge et remplace la NS DGER SPOFE/2016-150 du 23 février 2016. Elle redéfinit les épreuves E2.2 pour les candidats hors contrôle certificatif en cours de formation (HCCF). Les grilles sont annexées à la présente note. Les modifications sont matérialisées en jaune.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, toutes les épreuves générales sont organisées en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités générales proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle continue peuvent être adaptés à l'initiative des enseignants, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves générales sont organisées en épreuves ponctuelles terminales.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2024 pour la session d'examen 2025 et les suivantes.

Annexes

- Annexe 1 : Grille critériée nationale de l'épreuve E2.1 pour les candidats hors CCF
- Annexe 2 : Grilles critériées nationales de l'épreuve E2.2 pour les candidats hors CCF
- Annexe 3 : Grille critériée nationale de l'épreuve E3.1 - partie 1 - pour les candidats hors CCF
- Annexe 4 : Grille critériée nationale de l'épreuve E3.1 - partie 2 - pour les candidats hors CCF
- Annexe 5 : Grille critériée nationale de l'épreuve E3.2 pour les candidats hors CCF

1. Capacités générales

Les capacités générales sont identiques pour toutes les spécialités rénovées du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture et s'appliquent à tous les candidats (CCF et hors CCF).

CG1 – Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
CG1.1 – Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 – Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 – Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
CG2.1 – S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 – Interagir avec son environnement social
CG3.1 – Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
G3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

2. Modalités des épreuves générales pour les candidats en CCF

2.1 Tableaux des

épreuves

Épreuve générale E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG1 – Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 – Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF1	1	ESC et HG
CG1.2 – Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF2	1	Mats et SESG

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

Épreuve générale E2

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG2 – Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1 – S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF3	1	Lettres
CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF4	1	EPS et Biologie

Épreuve générale E3

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG3 – interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 – Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF5	1	LV Lettres
CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF6	1	SESG

2.2 Définition des épreuves

Les épreuves générales sont constituées de 6 contrôles certificatifs en cours de formation (CCF) qui valident les capacités CG1.1, CG1.2, CG2.1, CG2.2, CG3.1 et CG3.2.

Ces CCF sont organisés sur les deux années de formation en fonction de la progression pédagogique.

Ils prennent la forme, selon le cas, d'un oral, d'un écrit et/ou d'une pratique. Ils se déroulent dans l'établissement de formation et sont organisés par les enseignants.

Chaque évaluation s'appuie sur une grille critériée produite par le(s) enseignant(s).

- **Épreuve générale E1**

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- une épreuve en CCF E1.1 qui valide la capacité CG1.1
- une épreuve en CCF E1.2 qui valide la capacité CG1.2

CCF1 correspondant à l'épreuve E1.1

Épreuve :	E1.1
Capacité évaluée :	CG1.1 – Prendre position dans une situation à caractère social et civique
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF1 est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle.

Le CCF1 se construit à partir d'une thématique ou d'un sujet permettant au candidat de mobiliser des méthodes et connaissances acquises au cours du cycle de formation afin d'attester, à partir de repères historiques, géographiques, civiques et culturels :
- de l'exercice de la citoyenneté ;
- de choix individuels ayant contribué à l'implication dans l'espace social ;
- de la compréhension de son environnement social et culturel.

Le CCF1 peut prendre appui sur des supports variés (documents fournis en amont de l'épreuve ou production réalisée par les candidats au cours de l'année) et peut comporter, pour partie, une note de groupe qui ne pourra être supérieure à 50 % de la note totale.

La grille d'évaluation construite par les enseignants sera fournie aux candidats en amont de l'épreuve.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes maximum (sans préparation).

CCF2 correspondant à l'épreuve E1.2

Épreuve :	E1.2
Capacité évaluée :	CG1.2 – Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Écrit
Coefficient :	1
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF2 est organisé et évalué conjointement par les enseignants de mathématiques, de technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) et de sciences économiques, sociales et de gestion (SESG) sous la responsabilité de l'enseignant de mathématiques.

Le CCF2 se compose de 3 parties liées par une même thématique qui permet d'appréhender un fait social de la vie courante.

Dans un premier temps, le candidat identifie les éléments socio-économiques du fait social de la vie courante à partir d'un document support réel.

Dans un second temps, l'enseignant pose un questionnement et le candidat utilise les outils mathématiques utiles à sa résolution. L'utilisation des TICE[1] peut venir, le cas échéant, en appui si la situation d'évaluation proposée le nécessite de façon pertinente mais cela ne revêt en aucun cas un caractère obligatoire.

Dans un troisième temps, l'enseignant amène le candidat à prendre une position personnelle et argumentée simple pour proposer une autre solution qualitative.

La durée de l'épreuve est d'au moins 1 h et au maximum de 1 h 30.

- **Épreuve générale E2**

L'épreuve E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ».

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- une épreuve en CCF E2.1 qui valide la capacité CG2.1
- une épreuve en CCF E2.2 qui valide la capacité CG2.2

[1] Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

CCF3 correspondant à l'épreuve E2.1

Épreuve :	E2.1
Capacité évaluée :	CG2.1 – S'exprimer à travers une réalisation personnelle
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral individuel ayant pour support une production écrite individuelle
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Production écrite : au cours du 1er semestre de la 2nde année de formation Oral : Au cours du 2nd semestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

La première année de formation doit permettre aux élèves de conduire, seuls ou en groupe, deux projets d'écriture sur une certaine durée, de nature différente. Ces projets d'écriture qui peuvent être spécifiques à l'enseignement des lettres ou intégrés dans des projets pluridisciplinaires plus larges permettent aux élèves de s'initier à des formes différentes pour choisir la forme de leur production finale.

Le CCF3 se compose de deux parties.

Partie 1 – L'apprenant réalise une production écrite individuelle ou collective sur un thème qu'il choisit en accord avec l'enseignant. Le type de production à réaliser peut-être très varié mais doit contenir obligatoirement une composante rédigée. Il peut s'agir d'un récit long d'expériences, de panneaux d'exposition, d'un dossier de présentation, d'un sketch ou d'une petite pièce de théâtre, d'un article de journal, d'un reportage, d'un blog, etc …
La production écrite individuelle ou collective est évaluée sur 10 points au 1er semestre de la 2nde année de formation.

Partie 2 – Un oral individuel portant sur la production écrite est organisé par l'enseignant de lettres et un enseignant d'une autre discipline. Il permet à l'apprenant de présenter le projet, d'expliciter la démarche et de présenter et analyser la production.
La durée de l'épreuve est de 20 minutes au maximum. La moitié du temps est consacrée à l'exposé oral, l'autre moitié aux échanges avec le ou les enseignants.
L'oral individuel est évalué sur 10 points.

CCF4 correspondant à l'épreuve E2.2

Épreuve :	E2.2
Capacité évaluée :	CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique et oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2nd semestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF4 est constitué d'une seule épreuve pratique et orale qui consiste en la pratique d'une APSA[2] telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS[3] suivie d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique des APSA avec des connaissances en biologie.

Pour la partie pratique du CCF4, le candidat a le choix entre au moins deux APSA issues de la liste nationale figurant dans le Bulletin officiel spécial n°42 du 12 novembre 2009 (Ministère chargé de l'éducation) ou de la liste régionale figurant sur Chlorofil à l'adresse suivante : http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/references-communes-de-la- 4e-au-bac/apsaes-regionales.html

La partie orale du CCF4 s'appuie sur des questions relatives à un thème identifié en biologie- écologie parmi ceux listés ci-après, en lien avec l'observation de la pratique de l'élève (partie pratique) :

Prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire …
Fonctionnement : appareils musculo-squelettique et cardio-respiratoire Énergie : alimentation adaptée

Lors de cette épreuve, les outils utilisant les technologies du numérique ont toute leur place.

Le CCF4 est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'éducation physique et sportive et de biologie-écologie qui devront concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation communs. La présence des deux enseignants sur la totalité de l'épreuve est indispensable.

La note du CCF4, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

- **Épreuve générale E3**

L'épreuve E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- une épreuve en CCF E3.1 qui valide la capacité CG3.1
- une épreuve en CCF E3.2 qui valide la capacité CG3.2

CCF5 correspondant à l'épreuve E3.1

Épreuve :	E3.1
Capacité évaluée :	CG3.1 – Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1 (0,5 pour la langue vivante + 0,5 pour les lettres)
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF5 se compose de deux parties :

Partie 1 – Elle est organisée et évaluée par un enseignant de langue vivante à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant.
L'expression orale est évaluée en continu et en interaction.

L’épreuve prend la forme d’un jeu de rôles. Il est remis au candidat une fiche rédigée en français décrivant le rôle qu’il doit interpréter et la situation de communication. Pendant un temps bref n’excédant pas 2 minutes, le candidat s’exprime en continu : il présente son personnage, la situation, le lieu…
L’épreuve se poursuit par une interaction avec l’examinateur qui joue également un rôle : client, usager, professionnel…
La durée de l’épreuve est de 10 minutes au maximum.

Partie 2 – Elle est évaluée par un enseignant de lettres à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant.
Il est souhaitable que cette évaluation ne fasse pas l’objet d’un oral supplémentaire mais prenne appui sur une autre épreuve, en particulier le CCF6 décrit ci-après.

CCF6 correspondant à l’épreuve E3.2

Épreuve :	E3.2
Capacité évaluée :	CG3.2 – S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif
Modalité :	CCF
Forme de l’épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF6 vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole qui permet de contextualiser la capacité CG3.2 « S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif » en l’évaluant **dans le cadre de l’entreprise**.

Cette épreuve peut également servir de support à l’évaluation des capacités d’expression orale du candidat.

Durant leur formation, les apprenants préparent un document synthétique constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise ou structure (de stage, d’apprentissage, …) :

- la première fiche présente l’organisation employeuse,
- la seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l’emploi (se référer à l’objectif 5 du module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole).

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l’emploi et les conditions d’hygiène et de sécurité au travail.

Ce document synthétique sert de support à l’évaluation du CCF6. La durée de l’épreuve est de 15 minutes :
- 5 minutes maximum de présentation de l’emploi observé,
- 10 minutes de réponse aux questions des examinateurs.

Les examinateurs sont, à minima, un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant de lettres si l’expression orale est évaluée. Un enseignant de techniques professionnelles ou un professionnel sera utilement associé à cette évaluation.

Le candidat est amené, durant les échanges, à se positionner quant à son employabilité personnelle dans le poste présenté.

- **Brevet informatique et internet (B2i)**

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

L'arrêté du 14 juin 2016[2] permet le cas échéant de délivrer le B2i collège aux élèves des lycées professionnels, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics et privés d'enseignement.

Le B2i atteste le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'internet des apprenants. Il comporte trois niveaux : école, collège et lycée.

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication permet à l'élève :
- d'en faire une utilisation raisonnée,
- de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés,
- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements,
- d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations.

Le B2i évalue les compétences des élèves dans plusieurs domaines :
- travailler dans un environnement numérique évolutif,
- être responsable,
- produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques,
- organiser la recherche d'informations,
- communiquer, travailler en réseau et collaborer.

Les élèves sont évalués par les enseignants dans des situations concrètes. L'acquisition des compétences en informatique et Internet s'effectue et se valide tout au long des 2 années du CAP agricole au lycée pour le niveau 2 (B2i Collège).
Tous les enseignants peuvent participer quelle que soit leur discipline ; la coordination du processus étant assurée par le professeur chargé des technologies de l'informatique et du multimédia (TIM).

Un modèle de feuille de position est téléchargeable sur Éduscol :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2012/58/5/b2i-NivCollege16.11_233585.pdf

L'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur chargé des TIM, après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

[2] NOR : MENE0601490A

3. Modalités des épreuves générales pour les candidats hors CCF

3.1 Tableaux des épreuves

Épreuve	Modalité	Coefficient	Module
E1 CG1 – Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Épreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 – Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Épreuve orale Épreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 – Interagir avec son environnement social	Épreuve orale Épreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1

3.2 Définition des épreuves

Les épreuves générales sont constituées de 3 épreuves ponctuelles terminales (EPT).

- **Épreuve générale E1**

L'épreuve ponctuelle terminale E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».

Elle est affectée du coefficient 2 et prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.

Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).

La 1ère partie valide la capacité CG1.1 « Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».
La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».

À partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par des enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par des enseignants de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

- **Épreuve générale E2**

L'épreuve ponctuelle terminale E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ».

Elle est affectée du coefficient 2 et comporte 2 parties indépendantes :
– une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
– une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve ponctuelle terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle ».

Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.

Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :
– le métier visé,
– l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
– une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.

Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examinateur pendant 10 minutes.

Le candidat qui n'apporte pas sa production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale.

L'examinateur est un enseignant de lettres.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille critériée nationale (**cf. annexe 1**).

L'épreuve ponctuelle terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 « Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ».

Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les principes d'élaboration de l'épreuve des fiches certificatives de niveau 3 d'EPS[3].
L'APSA retenue par le candidat est choisie parmi les trois activités suivantes :

- 800 m
- Danse
- Tennis de table

Les grilles correspondantes figurent en annexe 2.

La partie pratique a une durée variable selon l'APSA[4] choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.

Cette dernière vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement choisi par l'examinateur parmi les 3 thèmes suivants :

[3] Éducation physique et sportive
[4] Activités physiques, sportives et artistiques

– prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
– fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
– énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

Pour la partie orale, l'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

Les grilles sont jointes en annexe 2 de la présente note.

L'examinateur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

- **Épreuve générale E3**

L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement

social ». Elle est affectée du coefficient 2 et comporte 2 parties indépendantes :
– une épreuve E3.1 affectée du coefficient 1,
– une épreuve E3.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».

Pour une part,
C'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier…).

Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examinateur.

Elle se déroule en 2 temps :
- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication ;
- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examinateur.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 3**).

L'examinateur est un enseignant de langue vivante.

Pour une autre part,
C'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.
Elle a pour support le dossier de 2 fiches constitué pour l'épreuve E3.2.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 4**), **pendant l'épreuve orale E3.2**.

L'examinateur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » **contextualisée dans le cadre de l'entreprise**.

Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage …

- La première fiche présente l'organisation employeuse,
- La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :
- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,
- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers. L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 5**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
– un professionnel du champ professionnel.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

*Pour rappel : Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examinateur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à partir de la grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2 (**cf. annexe 4**).*

Le Directeur Général Adjoint
de l'Enseignement et de la Recherche

Luc MAURER

ANNEXE 1

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Épreuve E2.1 pour les candidats Hors CCF

CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle »							
	Indicateurs	**Évaluation**				**Note**	**Observations**
		- -	-	+	+ +		
Production écrite	- Respect du sujet - Adéquation de la forme choisie avec le sujet - Qualité de la réalisation : lisibilité et mise en page cohérence entre les éléments textuels et iconiques respect des codes orthographiques et syntaxiques – Qualité du contenu : précision exactitude richesse					/10	
Entretien oral	– Clarté de l'exposé présentant la production : structure précision de la langue – Efficacité de l'analyse : pertinence des arguments richesse des exemples – Qualité de l'entretien et précision dans les réponses aux questions					/10	
	Note finale E2.1 sur 20 en points entiers					**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 2

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuve E2.2 pour les candidats Hors CCF (partie orale)

CG2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel								
	Critères	**Indicateurs**	**Evaluation**				**Note**	**Observations**
			- -	-	+	+ +		
Partie orale L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.	**Savoirs relatifs à la thématique retenue**	- précision de la description des éléments de savoirs liés à la thématique - précision des réponses aux questions complémentaires - utilisation d'un vocabulaire adapté					**/ 6**	
	Mise en œuvre de la thématique et de la pratique observée	- explication et justification des modalités des différentes tâches - pertinence des tâches menées - prise en compte de la sécurité - aptitude à rendre compte d'une mise en œuvre simple du thème					**/ 10**	
	Qualité de l'appropriation de la thématique	- pertinence et argumentation des réponses par rapport à l'intérêt d'adopter ces attitudes aujourd'hui et demain.					**/ 4**	
						Note de la partie orale (O)	**/ 20 X 0,33 =**	

	APSA Choisie	**Critères** à renseigner ci-dessous (cf grilles annexe 6)	**Note**	**Observations**
Partie Pratique L'évaluation porte sur une APSA parmi 800m Danse Tennis de Table		- - - -	/ / / /	
		Note de la partie pratique (P)	**/ 20 X 0,67 =**	
		Note finale E2.2 sur 20 en points entiers (P + O)	**/ 20**	

CAPA HCCF 800 mètres

Compétences attendues	Principes d'élaboration de l'épreuve
Produire la meilleure performance sur une course, se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources	Le candidat réalise **un 800 m chronométré** à la seconde par un enseignant. La course se réalise en peloton. Un espace est dédié à l'échauffement pendant une durée de quinze à vingt minutes avant l'épreuve. **Ce temps d'échauffement est évalué par le jury**. À l'appel le candidat indique au jury un temps de référence pour constituer les séries. **À l'issue de sa course, le candidat estime son temps à la seconde**. La course se réalise sans montre ni chronomètre, mais un temps de passage est donné par le jury à 400m. **Règlement:** A partir de 5 candidats: la piste sera aménagée selon les dispositions requises par l'épreuve (départ décalé dans couloir, repères de rabat à 100m). Si le candidat ne se rabat pas au bon moment, une pénalité de 1 point sera appliquée sur la note finale. Jusqu'à 4 candidats: le départ se fera en ordre groupé.

Points à affecter	Éléments à évaluer	Compétence de niveau 3 en cours d'acquisition de 0 à 9 pts			Compétence de niveau 3 acquise de 10 à 20 pts					
8 points	Performance	**Note /8**	Temps filles	Temps garçons	**Note /8**	Temps filles	Temps garçons	**Note /8**	Temps filles	Temps garçons
		0.25	5'01	4'11	**3,5**	4'17	3'27	**6**	3'47	2'57
		0,5	4'57	4'07	**3,75**	4'14	3'24	**6,25**	3'44	2'54
		0,75	4'53	4'03	**4**	4'11	3'21	**6,5**	3'41	2'52
		1	4'49	3'59	**4,25**	4'08	3'18	**6,75**	3'38	2'50
		1.25	4'45	3'55	**4,5**	4'05	3'15	**7**	3'35	2'48
		1,5	4'41	3'51	**4,75**	4'02	3'12	**7,25**	3'32	2'46
		1,75	4'38	3'48	**5**	3'59	3'09	**7,5**	3'29	2'44
		2	4'35	3'45	**5,25**	3'56	3'06	**7,75**	3'26	2'42
		2,25	4'32	3'42	**5,5**	3'53	3'03	**8**	3'23	2'40
		2,5	4'29	3'39	**5,75**	3'50	3'00			
		2,75	4'26	3'36						
		3	4'23	3'33						
		3,25	4'20	3'30						
6 points	**Motricité**	**De 0 à 2 pts** Appuis sans grande résistance (écrasement visible) ; Foulée sans amplitude ni élévation des genoux. Manque de gainage ; buste penché vers l'avant (cycle arrière) Action des bras mal contrôlée ou inexistante Gestion énergétique inadaptée, très irrégulière (accélérations inopportunes).			**De 2,5 à 4 pts** Appuis tonics, sous le bassin (écrasement limité), genoux hauts ; Foulée recherchant le cycle avant. Gainage satisfaisant, buste droit ; Action des bras dans le sens du déplacement, épaules hautes souvent contractées ; Gestion énergétique basée sur une répartition homogène.			**De 4,5 à 6 pts** Appuis dynamiques sans dégradation sur 800, buste et bassin placés ; Foulée en cycle avant. Ceintures gainées, solidaires et relâchement du haut du corps ; Action des bras qui aide l'allègement puis le renforcement de l'appui ; Gestion énergétique tenant compte des adversaires et d'une course en peloton (accélérations opportunes).		
3 points	**Stratégie de course et maîtrise des allures**	**0 à 1 pt** Estimation à + ou 8''			**1,25 à 2,25 pts** Estimation à + ou -5''			**2,5 à 3 pts** Estimation à + ou - 2''		
3 points	**Préparation et récupération**	**0 à 1 pt** Échauffement inadapté ou peu adapté au type d'effort qui va suivre. Le temps moteur reste très faible			**1,25 à 2,25 pts** Échauffement adapté. Utilisation de "gammes" spécifiques. Phase générale suffisante pour mettre en éveil les qualités physiologiques.			**2,5 à 3 pts** Échauffement progressif avec repérage d'allures. Utiliation de "gammes" spécifiques. Travail alternant sequences courtes à allure spécifique et récupération active.		

CAPA HCCF Tennis de Table

Compétences attendues		Principes d'élaboration de l'épreuve		
Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point et chercher à gagner.		Les matchs se jouent en deux sets de 11 points. Les règles essentielles sont celles du tennis de table. Chaque candidat(e) dispute plusieurs matchs contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Les matchs sont arbitrés par un des joueurs de la poule. Les candidats disposent d'un temps d'échauffement d'au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et d'un temps d'échauffement de 2 minutes avant chacun des matchs de la poule. Les candidats sont observés et évalués durant ces temps d'échauffement. Pour la Gestion du rapport de force et construction des points, les évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction de la proportion des oppositions gagnées dans la poule.		
Points à affecter	**Éléments à évaluer**	**Niveau 3 en cours d'acquisition** de 0 à 9 points	**Degré d'acquisition du niveau 3** de 10 à 20 points	
8 points	**Gestion du rapport de force et construction des points**	De 0 à 3,5 pts Le candidat subit le rapport de force. Les rencontres peuvent être remportées grâce à de nombreuses fautes adverses non provoquées. Il n'y a pas de choix tactique pour la construction du point. L'intention prioritaire de ce candidat est la défense de sa demi-table. Il n'y a pas de réelle volonté de rupture. ⟵ % Matchs gagnés ⟶	De 3,75 à 6 pts Le candidat essaie parfois de construire le point en variant les directions pour obtenir une balle favorable. Celle-ci n'est pas toujours exploitée, ou fait l'objet de nombreuses fautes (des frappes explosives et non appropriées apparaissent parfois). Le candidat remporte des points grâce aux fautes adverse et par l'exploitation de balles favorables occasionnellement provoquées ou grâce à un service qui commence à devenir offensif. ⟵ % Matchs gagnés ⟶	De 6,25 à 8 pts Le candidat s'organise pour réaliser des actions efficaces (services, remises, prises d'initiatives). Il tente d'imposer son jeu sans nécessairement tenir compte de l'adversaire. Deux types de jeu peuvent alors apparaitre : 1) Pour certains, le gain des points s'obtient par l'enchainement de renvois réguliers caractérisés par des trajectoires variées en direction (rupture spatiale). La stratégie de ce candidat est donc de provoquer les fautes de l'adversaire. 2) Pour d'autres, le gain des points s'obtient grâce à l'exploitation de balles favorables, le plus souvent provoquées. ⟵ % Matchs gagnés ⟶
6 points	**Mises en œuvre tactiques et Indicateurs techniques**	De 0 à 3 pts Le candidat est souvent proche de la table et ne privilégie qu'un seul coup (le coup droit ou le revers). Le service n'est pas toujours réglementaire, c'est une simple mise en jeu Les placements de balle ne sont pas intentionnels et la zone centrale est privilégiée. Les trajectoires de balle sont lentes et arrondies. Les déplacements du candidat sont inexistants ou tardifs et donc peu efficaces pour produire des renvois variés	De 3,25 à 4,5 pts Le candidat continue à utiliser un coup préférentiel dans les phases de moindre pression ou sur les balles favorables, mais est capable d'utiliser un autre coup lorsque la pression temporelle augmente. Le service, par ses variations de placement ou de vitesse est perçu comme une entrée dans le duel Les placements de balles commencent à être intentionnels et les zones latérales sont partiellement utilisées. Le candidat n'atteint pas toute la largeur de la table. Le candidat est capable d'avoir une mise à distance correcte dans des phases de moindre pression mais son déplacement reste parfois tardif lorsque la pression temporelle augmente. Le candidat utilise un type de rupture (spatiale ou temporelle): balle excentrée principalement et accélérée parfois.	De 4,75 à 6 pts Dans les moments où le rapport de force est équilibré, le candidat recherche presque systématiquement la création d'une situation favorable de marque en utilisant principalement la vitesse ou le placement de la balle, et/ou un début de rotation dans l'échange : balles coupées (rotation arrière) et liftés (rotation avant). Le service, par ses variations (placement, vitesse, rotation) commence à devenir une arme pour créer une rupture rapide. Les filles et les garçons peuvent adopter des stratégies différentes, plus ou moins abouties, mais avec une intention perceptible de rupture. Le candidat recherche un placement efficace (mise à distance) et est capable de se replacer dans les phases de jeu de moindre pression (position favorable pour prendre l'initiative).
3 points	**Préparation**	De 0 à 1,25 pts Absence d'échauffement ou échauffement inefficace.	De 1,5 à 2 pts Le candidat met en place une routine d'échauffement ancrée sur la reproduction d'un modèle.	De 2,25 à 3 pts Le candidat individualise son échauffement Il utilise ce moment pour identifier les caractéristiques de l'adversaire.
3 points	**Arbitrage**	De 0 à 1,25 Le candidat est passif et fait des erreurs sur l'évolution du score. Le candidat connait partiellement les règles de l'activité.	De 1,5 à 2 Le candidat suit précisément le déroulement du match et du score. L'annonce du score n'est cependant pas systématique. Les règles du tennis de table sont connues mais pas toujours appliquées. Il laisse les joueurs prendre certaines décisions à sa place (balles litigieuses, etc.)	De 2,25 à 3 Le candidat fait le tirage au sort, annonce le score à haute voix en donnant en premier le score du serveur. Il connait et fait respecter les règles de l'activité.

Compétences attendues	Principes d'élaboration de l'épreuve
Composer une chorégraphie en faisant évoluer la motricité usuelle par l'utilisation de p**aramètres du mouvement** (espace, temps, énergie) pour la réaliser devant un jury dans un espace scénique orienté**.** Se preparer pour une prestation.	Le candidat présente une chorégraphie d'une durée de 1'30 à 2' dans un espace scénique dont les dimensions auront été communiquées au préalable par le jury. Il dispose d'un temps de préparation de 15 à 20 minutes. Ce temps, observé par le jury, fait partie de l'épreuve. Le candidat fournit le support sonore, s'il existe, sous forme numérique (clé USB) et dont la durée de montage ne dépassera pas le temps imparti.

Points à affecter	**Éléments à évaluer**	**Niveau 3 en cours d'acquisition** de 0 à 9 points	**Deere d'acquisition du niveau 3** de 10 à 20 points	
8 points **Construction de la chorégraphie**	**Composition (chorégraphe)** Lisibilité du thème d'étude et de son développement Construction d'une motricité singulière Exploitation de l'espace scénique	**De 0 à 3,5 pts** La **présentation est incomplète**, il manqué une étape (début, développement ou fin) ou des éléments définissant la situation de référence. Évocation partielle ou quotidienne du thème. L'élève met en jeu une **motricité quotidienne et/ou stéréotypée**. L'orientation est **frontale**, et l'utilisation de l'espace scénique **centrale**.	**De 3,75 à 6 pts** La composition possède une **structure repérable**: début, développement, fin. Le thème est évoqué avec un **fil conducteur**. L'élève transforme ou enrichit une motricité quotidienne ou stéréotypée par **l'utilisation d'un paramètre.** L'espace scénique est exploité dans **2** de ses **dimensions**.	**De 6,25 à 8 pts** Le projet est organisé autour **d'un ou deux principes de composition.** Le traitement du thème est abordé de façon riche, diversifiée et/ou originale. L'élève dépasse la motricité usuelle: **deux à trois paramètres sont exploités.** L'espace scénique est exploité dans ses **3 dimensions** en liaison avec le propos.
9 points **Réalisation Interprétation**	**Interprétation (danseur)** Engagement moteur. Engagement émotionnel.	**De 0 à 4,5 pts** L'élève réalise des **mouvements globaux** dont les **trajets** sont **imprécis** et restent dans l'espace proche. Il privilégie une motricité organisée autour de la verticalité. Il utilise majoritairement les membres supérieurs. L'élève est hésitant, il récite : **son interpretation est confuse** (trous de mémoire, répétition involontaire), et assortie de gestes parasites	**De 5 à 6,5 pts** L'élève réalise des **mouvements simples,** mais **amples aux trajets précis** mobilisant des segments corporels variés. Il est capable de dissociation segmentaire simple (droite/gauche, haut/bas). La séquence présente au moins **un contraste d'énergie.** L'élève est appliqué, concentré, il **capte l'attention du spectateur de façon intermittente**.	**De 7 à 9 pts** L'élève est capable de **coordinations et dissociations segmentaires variées et originales**. Il initie son mouvement par différentes parties du corps: tête, coude, genus, bassin. La séquence **présente des contrastes d'énergie.** L'élève est **engagé dans son rôle**, son interprétation est **convaincante.** Son regard est posé, intentionnel. Il va au bout de sa gestuelle de façon intermittente ou permanente.
3 points **Preparation**	**Se préparer** pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.	**De 0 à 1,25 pts** Préparation absente, à peine esquissée ou inadaptée	**De 1,5 à 2 pts** Préparation complète et autonome	**De 2,25 à 3 pts** Préparation structurée, générale et spécifique avec prise de repères dans l'espace et répétition des passages

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuve E3.1 de langue vivante pour les candidat Hors CCF

CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication »

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des trois degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu *Entourer la note choisie*		**B. Prendre part à une conversation** *Entourer la note choisie*		**C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique** *Entourer la note choisie*	
Degré 1		**Degré 1**		**Degré 1**	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	**2 pts**	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	**3 pts**	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	**2 pts**
Degré 2		**Degré 2**		**Degré 2**	
Produit un discours simple et bref en relation avec la situation de communication.	**4 ou 5 pts**	Prend effectivement part à l'échange. Répond et réagit de façon simple.	**4 ou 5 pts**	S'exprime dans une langue qui est globalement compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	**5 pts**
Degré 3		**Degré 3**		**Degré 3**	
Produit un discours articulé et pertinent en relation avec la situation de communication.	**6 pts**	Est actif pendant l'échange et réagit de façon spontanée et pertinente.	**6 pts**	S'exprime dans une langue compréhensible. Met en place des stratégies efficaces pour se faire comprendre.	**8 pts**
Note finale de l'épreuve E3.1 de langue vivante (total A + B + C) = /20					

ANNEXE 4

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Epreuve E3.1 de lettres pour les candidats Hors CCF

Cette épreuve évalue la capacité intermédiaire CG3.1 de lettres. Elle a pour support le dossier de 2 fiches constitué pour l'épreuve E3.2.

CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication »							
Critères	**Exemples d'indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**Observations**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de l'expression orale	– Fluidité de l'expression – Intonation expressive – Rythme adapté à l'exposé – Élocution claire						
Adaptation à la situa tion de communication	– Attitude qui tient compte de l'auditoire (tenue, regard) – Implication et capacité à intéresser et à convaincre						
Respect des codes de la langue	– Lexique adapté – Syntaxe correcte						
Note finale E3.1 de lettres sur 20 en points entiers						**/20**	

ANNEXE 5

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuve E3.2 pour les candidats Hors CCF

Cette épreuve évalue la capacité intermédiaire CG3.2 de l'épreuve 3 et s'appuie sur les méthodologies acquises dans le module MP1.
L'évaluation porte sur 6 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement. Les indicateurs présentés s'ils sont significatifs ne sont pas exhaustifs ni à apprécier dans toutes les situations et peuvent être adaptés.

CP3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif »							
Critères	**Exemples d'indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Description du contexte de l'entreprise	Identification de la forme juridique, principales activités de la structure identifiées, mise en évidence des spécificités de la structure, repérage complet des sources de main d'œuvre.					**/3**	
Identification des fonctions et des attributions du salarié	Présentation des différentes activités du salarié, identification de ses liens fonctionnels et hiérarchiques dans la structure, évolution du métier et des conditions d'exercice, prise en compte du développement durable dans son activité.					**/4**	
Repérage des atouts et des contraintes du poste	Identification des intérêts et contraintes du poste, adéquation du poste aux attentes du salarié, adéquation aux contraintes personnelles.					**/3**	
Identification des droits et obligations	Identification des principaux éléments du statut et du contrat de travail, identification des obligations liées aux règles d'hygiène et de sécurité, identification des risques professionnels. Repérage des litiges éventuels et de leur mode de règlement.					**/4**	
Evolution du salarié dans le poste	Identification des compétences du salarié lors de l'embauche, identifica- tion des compétences acquises durant l'activité, identification des compé- tences qui limitent le salarié dans sa progression de carrière.					**/2**	
Positionnement réaliste du candidat dans le poste	Adéquation du poste aux attentes du candidat, adéquation à ses contraintes personnelles, identification des caractéristiques du marché du travail, identification des compétences éventuelles à acquérir et modalités d'acquisition.					**/4**	
					Note finale E3.2 sur 20 en points entiers	**/20**	